

Appel à Manifestation d'Intérêt « L'école se CARA'PAT' à la ferme »

1/ Présentation de la CARA

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui vise à faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale & des productions de qualité. Le PAT est un projet collectif et transversal qui doit permettre d'appréhender l'ensemble de la « chaîne alimentaire locale », d'accompagner la transition écologique de l'agriculture, de favoriser l'accès à une alimentation saine et locale pour tous et de créer un élan citoyen autour de ces enjeux.



Retrouvez les actions du PAT : https://www.agglo-royan.fr/documents/10452/151442/pat_fiches.pdf

2/ Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Depuis 2006, la CARA sensibilise les écoliers de son territoire au développement durable en réalisant des animations pédagogiques en lien avec l'agriculture et l'alimentation dans les classes élémentaires du territoire (cf. carte des communes ci-dessous). En complément des animations en classe, le programme « L'école va à la ferme » permet depuis 2012 d'emmener les élèves des écoles publiques comme privées sur des fermes partenaires. Ce dispositif est coordonné par le service agriculture & alimentation de la CARA, en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale (IEN).

Le dispositif étant en perte de vitesse (côté producteurs et enseignants), il a été décidé de le faire évoluer. En concertation avec l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) et les écoles, le dispositif s'oriente vers deux formats visant à intégrer un plus grand nombre de fermes et permettre un maillage de proximité.

Pour marquer ce renouveau, il a été décidé de renommer ce dispositif « **L'école se CARA'PAT' à la ferme** ».

Les deux formats prévus sont :

- Des animations à la journée ou demi-journée → **Le présent AMI a pour objet d'identifier les prochaines fermes partenaires.**
- Des visites courtes (environ 1h) → certaines fermes seront contactées dès lors qu'elles seront accessibles à pied depuis une école demandeuse.

Les objectifs du programme « L'école se CARA'PAT' à la ferme » :

- Valoriser les métiers et les savoir-faire de la production agricole et aquacole du territoire
- Reconnecter la production à la consommation alimentaire sur le principe « de la terre à l'assiette »
- Amener les producteurs à diversifier leurs activités et à mieux communiquer sur leur profession
- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement en abordant des thématiques telles que : les rythmes biologiques (saisonnalité et cycles de vie), lecture paysagère...
- Venir en appui « terrain » des programmes pédagogiques de l'éducation nationale tels que : « Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent » ; « La terre, une planète peuplée par les êtres vivants » avec pour sous domaine : « écosystème : structure, fonctionnement et dynamique »

3/ Fonctionnement du dispositif l'école se CARA'PAT' à la ferme

Le principe des animations est le suivant (cf – annexe 1) :

- La présentation du producteur et de son métier ;
- Des ateliers pédagogiques et ludiques tournants permettant aux écoliers d'être acteurs.

La CARA finance le producteur pour son temps passé, l'école coordonne et finance le transport et l'IEN réalise les visites de conformité.

Les montants forfaitaires des prestations sont fixés à :

- **150€ la demi-journée** (en général une tranche horaire de 2h sur place)
- **250€ la journée** (en général une tranche horaire de 5 à 6h sur place dont un pique-nique)

Process annuel :

- La CARA recense les sollicitations des écoles en début d'année scolaire et sur cette base elle établit un bon de commande par producteur englobant l'ensemble des classes qu'il est susceptible d'accueillir sur l'année en cours.
- Le producteur reçoit son **bon de commande annuel en janvier** de la part de la CARA.
- L'école prend contact avec le producteur pour caler la date de la visite et gérer le transport.
- L'école renvoie à la CARA un questionnaire satisfaction à l'issue de chaque visite qui permet d'attester du « service fait ».
- Le producteur facture la CARA au réalisé (nombre de visites accueillies) à la fin de sa campagne (généralement en mai-juin et au plus tard en octobre).

4/ Paysage des établissements scolaires



5/ Calendrier 2025 / 2026

- Lancement de l'AMI (08 Avril 2025)
- Clôture de l'AMI (02 Juin 2025)
- Comité de sélection (23 juin 2025)
- Retour aux producteurs ayant candidaté (25 juin 2025)
- Visite des fermes (entre fin juin – juillet et septembre 2025)
- Animations et visites à partir de janvier 2026

6 / Profils attendus

Nous recherchons des producteurs ayant l'envie de faire découvrir leurs métiers et leurs spécificités, d'accueillir sur leurs fermes et qui soient à l'aise avec le jeune public.

Nous vous invitons à candidater si vous êtes :

- en activité professionnelle de production agricole et/ou aquacole
- situés sur le territoire de la CARA (cf. carte des communes ci-dessus)
- en capacité de proposer des ateliers variés et interactifs adaptés à des enfants de maternelle et/ou élémentaire (il y a une forte attente de la part de l'IEN pour proposer des ateliers adaptés aux maternelles).
- en capacité de formaliser ce programme pédagogique (cf. annexe 1 à retourner complétée) afin qu'il soit diffusable en l'état aux établissements scolaires.
- prêts à animer vous-même ces visites.

Les conditions d'accueil :

- Prévoir un local de repli suffisamment spacieux pour accueillir une classe entière (avec un effectif de 30 élèves) en cas de conditions météorologiques particulières (pluie, orage, canicule).
- Posséder une trousse à pharmacie pour quelques soins d'urgence.
- Disposer d'une « responsabilité civile à l'accueil de public extérieur » et, si vous proposez une consommation de produits alimentaires, une « assurance intoxication alimentaire » (document à fournir lors de la visite de conformité).

Et dans le cas d'un accueil à la journée complète :

- Prévoir un lieu de pique-nique.
- Prévoir l'accès à un sanitaire (collectif ou individuel).

7/ Format de dépôt des candidatures

Le candidat devra compléter l'annexe 1 du dossier et joindre les éléments suivants :

- Un **plan du site** détaillant les différents bâtiments, les zones de circulation et éventuellement les points pouvant présenter un danger.
- Un **plan d'accès routier** précisant le point de manœuvre pour le transport scolaire et l'endroit où les élèves descendent en toute sécurité.



L'ensemble est à retourner avant le 02/06/2025 à l'adresse suivante :

developpement.economique@agglo-royan.fr

Les porteurs de projets seront sélectionnés par un jury composé de 9 élus locaux (ambassadeurs du PAT) et d'un conseiller pédagogique de l'IEN. La présentation des dossiers reçus sera assurée par le service Agriculture et alimentation de la CARA (sélection sur dossier sans audition).

A l'issue de cette phase d'AMI, une visite des fermes retenues sera organisée avec la CARA et l'inspection de l'éducation nationale (IEN) afin de s'assurer de la conformité des conditions d'accueil (entre fin juin et début juillet et septembre 2025).

Ainsi, à l'issue du jury et de la visite de conformité, les producteurs auront été sélectionnés sur la base de la qualité des contenus pédagogiques et sur la sécurité des conditions d'accueil.

Contact :

Vanille LIGNER

Animatrice - Service agriculture & alimentation

Tél. 05 46 22 19 19 - Port. 06 69 24 02 64 - Mail. v.ligner@agglo-royan.fr